

CELA DOIT SE SAVOIR, VOUS Y AVEZ DROIT !

VOTRE SANTÉ

Vous avez entre 7 et 80 ans, voire plus ... !

Vous êtes assurés, vous pouvez bénéficier d'un bilan de santé gratuit, tous les 5 ans.

Des spécialistes vous rencontrent, vous examinent, vous conseillent, vous orientent.

Cinq étapes pour cette démarche :

1. Un simple appel téléphonique,
2. Une date de rendez-vous,
3. Un questionnaire à remplir,
4. Une disponibilité d'une demi-matinée,
5. Le résultat de votre bilan.



Quelles sont les pièces à fournir :

1. Votre carte vitale,
2. Une attestation de vos droits CPAM

CENTRE D'EXAMENS DE SANTE

3 rue Jehan de Brie

77100 MEAUX

Téléphone : 01 60 09 25 38

Il existe des centres d'examens pour les enfants jusqu'à l'âge de 6 ans.

www.ameli.fr